

Signature de la nouvelle convention Accélérateurs PME et ETI Nouvelle-Aquitaine entre le Conseil régional et Bpifrance

Bordeaux, 21 juin 2019 - Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Guillaume Mortelier**, directeur exécutif en charge de l'accompagnement et du Fonds build-up chez Bpifrance, **ont renouvelé le dispositif d'accompagnement de PME et ETI à fort potentiel et ont signé la nouvelle convention**, en présence de Jean-Luc Fouco, président du directoire d'ADI N-A.

L'objectif est de **proposer aux dirigeants de ces entreprises prometteuses un accompagnement sur mesure** ayant un effet d'entraînement sur la croissance de l'activité, la création de valeur et l'emploi dans la région. Ces accélérateurs PME et ETI ciblent des **entreprises stratégiques, indépendantes et à fort potentiel de développement** sur le territoire.

Ce programme est volontairement multisectoriel, réunissant des entreprises de tous les secteurs (industrie, services à l'industrie, agroalimentaire, BTP...) et de tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Ceci permet, lors des formations collectives notamment, une liberté de parole des dirigeants, une fertilisation croisée entre les entreprises, les filières et les territoires.

Pour **Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

« Nous avons un travail collectif à mener pour faire renaître l'industrie en France. Il faut une complicité entre les entreprises du territoire et les pouvoirs publics. En ce sens, le Club des ETI permet ce dialogue permanent de proximité. Nous essayons de développer des dispositifs toujours plus ambitieux à l'image de nos Accélérateurs PME et ETI Nouvelle-Aquitaine : regarder à 360°, se remettre en cause, aider les entreprises à développer des produits propres, créer une communauté de dirigeants sont autant d'objectifs à relever au niveau régional. »

Guillaume Mortelier, directeur exécutif en charge de l'Accompagnement et du Fonds build-up chez Bpifrance, ajoute : *« Nous nous réjouissons de la signature de cette nouvelle convention qui marque la forte volonté de la Région d'encourager la croissance des PME et ETI de son territoire. Ces deux Accélérateurs s'appuient sur un dispositif éprouvé pour accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance. Grâce à un programme de formation, de conseil et des opérations de mise en réseau, ces accélérateurs donnent aux entreprises les moyens concrets de leurs ambitions. »*

Pour **Marc Prikazsky**, président du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine et de l'entreprise Ceva Santé animale : *« Le Club des ETI est très attaché à cette initiative régionale, qu'il soutient depuis le début et qui permet à des PME et des ETI de Nouvelle-Aquitaine à fort potentiel de travailler ensemble, de conforter leurs atouts et leurs éléments de différenciation. »*

Pour Jean-Luc Fouco, président du directoire d'ADI NA : « *l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine a, dès le départ, soutenu avec conviction et engagement ce projet très important pour les entreprises de notre territoire.* »

Un transfert qui valorise les complémentarités entre les partenaires

Cette nouvelle convention confirme la volonté du Conseil régional de poursuivre ce **programme plébiscité par les chefs d'entreprise** qui en ont bénéficié.

Elle définit aussi les conditions du transfert et les rôles respectifs des partenaires pour l'animation des promotions à venir. Le **Conseil régional et ADI N-A ont mis en place une équipe dédiée** pour assurer l'animation, la coordination des formations et l'accompagnement des missions conseil, au plus près des entreprises et des territoires.

Un programme « sur-mesure » conjuguant une offre individuelle de conseil, une dynamique d'émulation collective et un suivi personnalisé

Quatre principales actions constituent le cœur du parcours suivi pendant 2 ans par les entreprises sélectionnées dans « Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs » :

- **Du conseil** avec, dès les premiers mois, l'élaboration d'une **photographie d'entrée 360° de l'entreprise** qui analyse le positionnement de l'entreprise sur une dizaine d'items de la stratégie à l'organisation RH en passant par l'international, la croissance externe, le développement commercial ou la transformation digitale. En fonction des conclusions de ces diagnostics sur-mesure, seront diligentées des missions de conseil complémentaires ciblées sur un ou deux leviers de croissance identifiés (digital, international, commercial, croissance externe, etc.).
- **Des actions de formation** en présentiel, en partenariat avec des organismes de formations de 1^{er} plan, pour faciliter la prise de recul stratégique, complétées par des ateliers de travail, durant les deux années de l'accompagnement.
- **L'animation de la communauté** des entreprises membres, leur **mise en réseau** avec l'ensemble des promotions Accélérateurs déployées à l'échelle régionale et du club ETI de Nouvelle-Aquitaine.
- Un **suivi personnalisé et renforcé des projets de développement** de chacune des entreprises ayant intégré le programme, par les équipes du Conseil régional et d'ADI Nouvelle-Aquitaine.

Les 1^{ères} promotions régionales PME et ETI terminent actuellement leur parcours au sein de l'Accélérateur

Les 22 entreprises de ces promotions (14 PME et 8 ETI) lancées en 2017, terminent actuellement le programme de formation et de conseil.

Après avoir identifié leurs leviers de croissance grâce au diagnostic stratégique, les 22 dirigeants ont accéléré la transformation de leur entreprise en travaillant tout particulièrement sur 3 axes prioritaires :

- Stratégie
- Organisation / RH / Management
- Performance opérationnelle

Les 29 entreprises des 2^{èmes} promotions (19 PME et 10 ETI) sont actuellement à mi-parcours et seront accompagnées jusqu'en octobre 2020.

A date, ce sont **88 entreprises régionales à potentiel** qui bénéficient ou ont bénéficié des programmes Accélérateurs portés par le Conseil régional, Bpifrance et ADI N-A.

Les 3^{èmes} promotions débuteront leur parcours à la rentrée 2019

La prospection des entreprises qui intégreront les 3^{èmes} promotions a débuté en février 2019, notamment via un roadshow qui a permis d'informer les entreprises ciblées sur différents territoires néo-aquitains. Ces réunions se sont déroulées dans les entreprises accélérées, afin que le dirigeant puisse témoigner et apporter son retour d'expérience.

La manifestation du 20 juin a également été l'occasion d'une intervention remarquée de Thierry Lepercq, ancien directeur général adjoint d'ENGIE, en charge de la recherche, de la technologie et de l'innovation, sur le thème « L'hydrogène solaire, accélérateur de la transition énergétique au service des territoires ».

La liste des entreprises des promotions 1 et 2 est disponible au Service de presse.

Contacts presse :

Région Nouvelle Aquitaine
Rachid Belhadj
05 57 57 02 75
presse@nouvelle-aquitaine.fr

Bpifrance
Laure Schlagdenhauffen
01 41 79 85 38
laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

Directeur des accélérateurs
Jean-Georges Micol
06 74 09 77 30
jg.micol@adi-na.fr